Janvier 2022 / **Angle d'Attac 92** / n° 121

Éditorial

Bonne année ! Malgré l'accord criminel de la COP26 et la hausse supérieure à 2,7°C assumée par Les États les plus riches, nous vous souhaitons une année 2022 remplie de satisfactions personnelles, de réussites professionnelles et de victoires militantes. 2022 sera l'année de tous les dangers, aussi aurons-nous besoin : d'énergie et de ténacité pour mener nos combats contre les idées nauséabondes des candidats de droite et d'extrême-droite ; de dynamisme et de joie pour porter nos convictions et nos propositions en vue d'un autre monde ; de détermination et de bienveillance pour qu'un programme présidentiel à la hauteur des enjeux sociaux et fiscaux, environnementaux et climatiques, et ses déclinaisons législatives, voient le jour à gauche, portés par un·e candidat·e unique porteur ou porteuse d'un réel renouveau politique.

Assemblée générale. Avant cette période électorale, vous êtes convié·es à participer à l'assemblée générale annuelle d'Attac 92, le 29 janvier à la maison des associations de Malakoff. La matinée sera consacrée à la partie purement administrative de ce moment de démocratie associative. La thématique de l'après-midi abordera le jeu comme vecteur d'éducation populaire avec une session de jeux de société et un temps d'échanges et de réflexions sur l'intérêt et les modalités d'utilisation du jeu pour militer.

Sécession. Evasion fiscale, ressorts politiques autoritaires et racistes, murs au sein de nos sociétés et sur les frontières, politiques impérialistes et pillage des ressources des pays du Sud caractérisent ce monde dont nous ne voulons plus, où les riches font sécession par rapport au reste de l'humanité. La gestion de la crise sanitaire en témoigne encore un peu plus avec le refus de la levée des brevets, provoquant un véritable apartheid vaccinal et toujours plus d'inégalité d'accès aux soins. En France, la calamiteuse gestion de la crise tente de masquer le manque d'investissement dans les politiques publiques, notamment de santé , et les attaques contre les services publics. En voulant maintenir coûte que coûte l'économie et les profits, au prix de la santé des personnels, Macron casse chaque jour davantage les systèmes de solidarité et enrichit les classes les plus aisées. Cela ne peut ni ne doit durer !

Adhérez et faites adhérer à Attac. Exigeons ensemble des transformations radicales ! En ligne https://france.attac.org/ ou à l'aide du bulletin que vous trouverez en page 18. Bonne lecture !

Sommaire

Lutte en livre : Le nouveau monde. Tableau de la France néolibérale.....2
Activisme et état de nécessité.....5
CNR : un programme toujours pertinent et précieux.....9
Le temps qu'on nous vole ou la vitesse comme illusion.....11
Le commerce équitable, une alternative d'espoir.....13
Le conseil d'administration élu le 27 février 2021 17
Organisation d'Attac 92 et bulletin d'adhésion 18

Macron : dépôt de bilan fiscal

Conforme aux politiques néo-libérales, la politique fiscale des cinq dernières années a consisté à alléger la contribution des plus riches et des entreprises. Sous la pression d'une bonne partie de la population et de la crise, quelques ajustements, modérés et temporaires, ont été pris, mais sans changer l'orientation des politiques publiques. Celles-ci n'ont relancé ni l'emploi, ni l'investissement ; pire, elles ont été « payées » d'une part, par une pression sur le financement de l'action publique (nationale et locale) et de la protection sociale et d'autre part, par un report vers des impôts plus injustes.

Le quinquennat a dégradé la situation générale et accéléré l'injustice fiscale. La période a de plus connu un affaiblissement préoccupant du consentement à l'impôt, LE pilier d'une vie en démocratie.

Dans sa note, *Dépôt de bilan fiscal*, Attac détaille les mesures fiscales macronardes, démontrant l'approche idéologique qui les a guidées. Elle revient aussi sur la question de la dette publique. La conclusion est sans appel : les choix fiscaux du quinquennat ont dynamisé les inégalités et renforcé les injustices sociales. Macron a simplement transféré entre bénéficiaires les redistributions sociales sans en revaloriser le niveau global. Déshabiller l'un pour habiller l'autre ! Simplement honteux et cynique.

Angle d'Attac 92, c/ N. Levray, directrice de la publication, 20 rue des groux 92140 Clamart. Resp. de la publication : Jean-Louis Michniak (attac92@attac.org)

Lutte en livre :
Le nouveau monde. Tableau de la France néolibérale

Le nouveau monde. Tableau de la France néolibérale (Éditions Amsterdam, 2021, 29 euros)

Voici un livre important, non seulement par son épaisseur (1 046 pages !), mais aussi par son ambition : décrire, analyser, critiquer le néolibéralisme contemporain, en dresser un tableau le plus complet possible à partir d'une vaste enquête collective. Quatre-vingt-dix auteurs et autrices se sont mobilisés pour rédiger les 104 courts articles - de deux à douze pages - qui composent cette somme coordonnée par trois hommes : un haut fonctionnaire (Grégory Rzepski), un politiste (Antony Burlaud), et un enseignant-éditeur (Allan Popelard).

Ces multiples regards sur notre société sont portés majoritairement par des chercheurs de différentes spécialités en sciences humaines, mais aussi par des personnes ayant suivi des parcours différents, comme l'écrivent les trois coordinateurs de l'ouvrage dans leur préface :

« Mais les voies de l'enquête sont multiples. Les écrivains, s'ils ont le sens du social, les journalistes, quand ils vont au-delà de la surface des choses, les militants devenus experts de leur terrain de lutte, les esprits attentifs aux paroles et aux vies minuscules, les polémistes même, quand ils appuient là où ça fait mal : eux aussi ont quelque-chose à raconter sur l'état du pays. On a donc fait le choix de convoquer d'autres voix et d'autres regards que ceux des chercheurs, d'autres cadrages et d'autres tons, en pariant qu'ainsi on pourrait non seulement dire autrement, *mais aussi* saisir autre chose. »

Pour une partie d'entre eux, les auteurs et autrices sont journalistes ou collaborateurs·trices occasionnel·les du *Monde diplomatique*.

Du fait de cette diversité d'approches et de la relative brièveté des articles, les mille pages semblent plus abordables, et lisibles aussi bien dans l'ordre que dans le désordre. Mais qu'on ne s'y trompe pas : la brièveté des articles n'est pas synonyme de superficialité, bien au contraire, et la diversité des approches n'a pas pour effet d'en réduire la dimension critique. Il s'agit bien plutôt de traquer le néolibéralisme dans toutes ses manifestations, jusqu'aux plus improbables, à l'heure où il a envahi toutes les sphères de la société.

Après un prologue (« Paysage français ») qui dresse l'inventaire sinistre des ravages occasionnés sur tout le territoire par la pollution, le réchauffement climatique et la mondialisation, l'ouvrage se divise en huit parties quasi égales (120 à 130 pages). Nous en proposons un descriptif qui n'est rien de plus qu'un repérage, une invitation à lire le livre.

Le séparatisme de la bourgeoisie

Cette première partie, peut-être la plus originale de l'ouvrage, donne le ton. Référence implicite aux accusations de « séparatisme » proférées à l'encontre des banlieues islamisées, la thèse de cette première partie est celle d'un séparatisme de ce qui est désigné comme un « bloc bourgeois », séparatisme qui ne serait pas nouveau, mais aurait atteint des sommets sous le macronisme. Séparatisme politique avec l'amenuisement des bases populaires des partis, séparatisme économique avec une extension vertigineuse des écarts de salaires et de fortunes, séparatisme géographique avec ces quartiers réservés aux ultra-riches (villa Montmorency …). Héritiers et surdiplômés, les membres des divers secteurs de la haute société pratiquent une sorte de « *sécession d'en haut* », « *où les élites tendent à se libérer, plus qu'elles ne l'avaient fait auparavant, du lien avec "ceux d'en bas"* » (A. Burlaud).

La politique du capital

Cette deuxième partie s'attache à exposer les processus qui ont permis l'extension du néolibéralisme et ses effets. Un « engrenage » qui ne doit rien au hasard : « *Une grève, ça se brise ; la mondialisation, ça s'organise ; l'individualisme, ça s'encourage* » (S. Halimi). Transformation du rôle de l'Etat, de plus en plus au service de la classe dominante, influence de l'Union européenne, « *citadelle néolibérale* », privatisations tous azimuts, capitalisme financier au service des actionnaires, déclin du droit du travail et désindustrialisation, ubérisation et auto-entreprenariat, mainmise sur les matières premières, numérisation à marche forcée, →

OUVRAGE DIRIGÉ PAR A. BURLAUD, A. POPELARD ET G. RZEPSKI

LE NOUVEAU MONDE

TABLEAU DE LA FRANCE NÉOLIBÉRALE

Éditions Amsterdam

→

→ creusement des inégalités territoriales, autant de témoignages des transformations dues à l'emprise du capitalisme néolibéral.

Le mépris au pouvoir

Tout cela, explique et illustre la troisième partie, ne va pas sans condescendance vis à vis des dominé·es, voire du mépris de classe. Pas seulement celui qui s'exprime en paroles dans les insultes présidentielles (les « *sans dent* », « *ceux qui ne sont rien* ») ou dans les médias dominants, mais aussi et surtout, celui qui transpire dans les conditions qui leur sont faites : personnels de santé malmenés au temps du Covid 19, accidentés du travail, travailleurs pauvres, immigrés, prisonniers, gilets jaunes, populations ultramarines, autant de relégués dans les marges de la société, tant dans les discours que les politiques sociales.

Le monologue des travailleurs

Dans la quatrième partie sont présentées les vies professionnelles d'une cinquantaine de travailleurs et de travailleuses. Issus d'entretiens recueillis par une équipe d'enquêteurs·trices, ces témoignages sont néanmoins écrits à la première personne. Présentés sur une à deux pages, ce sont surtout des histoires d'ouvrier·ères et employé·es, mais pas seulement. D'autres expériences professionnelles sont décrites, musicien·ne, haut fonctionnaire, chef d'entreprise, manager d'artiste, marin, inspecteur du travail, etc., qui ne sont pas indemnes de la pression néolibérale.

Vivre dans le nouveau monde

L'angle choisi par la cinquième partie est celui des diverses formes de la vie quotidienne, se soigner, vieillir, apprendre, habiter, aimer, se nourrir, consommer, se déplacer. Approches théoriques, témoignages et observations s'entremêlent. La partie se termine par des interviews faites par deux joggeurs à des passant·es (17 personnes) qui acceptent de raconter leur journée en temps de Covid.

Oppositions

Le titre de cette sixième partie est explicite. Il s'agit bien de la recension des oppositions à cette déferlante néolibérale : opposition classique, syndicale et politique, opposition « apolitique » avec les Gilets jaunes, opposition féministe à un pseudo-féminisme néolibéral, opposition de longue date de l'écologie politique. Sans parler du combat contre le « néofascisme » menaçant à l'ombre (de moins en moins) du néolibéralisme.

Pour dévaluer certaines oppositions, les dominants et leurs médias les associent préventivement au « populisme » ou au « complotisme ». D'autres développements abordent les courants anti-progressistes, obscurantistes ou rationalistes, ou encore le néo-militantisme mercantile autour des plateformes comme Airbnb.

Néolibéralisme autoritaire

A ces contestations le néolibéralisme ne répond que par un surcroît d'autoritarisme.

La septième partie témoigne des formes indirectes qu'il peut prendre, comme l'endettement privé ou l'exigence de participation qui contraignent les populations, surtout démunies, à des existences sous contrôle. Sont décrites des procédés plus classiques et plus directs d'autoritarisme, mais sous une forme renforcée : contrôle oppressif des chômeur·euses, maintien brutal de l'ordre, justice de classe (avec des exemples de comparutions), arrestations préventives, interdictions de manifester. Dans le même temps, un « journalisme de préfecture » s'ingénie à accompagner médiatiquement, voire à soutenir les opérations de terrain. Le chapitre se termine par un exposé sur la progression des méthodes de surveillance numérique.

Mythologies

Cette huitième partie se présente sous la forme de brèves de deux pages chacune, pointant des lieux communs du vocabulaire dominant (le « casseur », le « collaborateur », l'« entreprise verte »), des glissements de sens (« culture », « liberté »), et d'autres abus de langage (« le grand remplacement », « le darwinisme social »). Incisifs et souvent drôles, ces textes courts et démystificateurs contribuent à cette impression qui domine la lecture de cet ouvrage, qu'il faut traquer la pieuvre néolibérale dans tous les domaines de notre existence.

L'ouvrage se termine par la liste des contributeurs avec leur qualification.

A l'approche d'une période électorale importante, cette lecture est sans aucun doute une très bonne occasion de faire le point sur le pays et le monde dans lequel nous vivons.

Jean Pérès ◻

Activisme et état de nécessité : défendre les militants de la criminalisation de leur action

Les sept militant·es pour le climat qui s'étaient introduit·es sur le tarmac de l'aéroport de Roissy pour protester contre un projet d'extension du terminal 4 ont été, en grande partie mis hors de cause (relaxé)relaxés. Ce jugement du tribunal correctionnel de Bobigny du 12 novembre 2021 relance le débat sur la façon dont la justice pénale appréhende ces combats. La justesse de la cause n'est pas contestable – ici, dénoncer l'inaction politique contre le réchauffement climatique –, mais les moyens utilisés pour la défendre sont constitutifs d'une infraction pénale – ici, un trouble au fonctionnement d'installations aéroportuaires. Dès lors, les juges sont-ils obligés de prononcer des peines, même symboliques, et de faire preuve d'un légalisme absolu, ou peuvent -ils « s'affranchir » des lois qu'ils ont pourtant l'obligation d'appliquer sous peine de trahir leur mission ?

Légalité contre légitimité

Cette question résonne avec d'autant plus de force qu'elle interroge les fondements même de notre démocratie et de notre état de droit. Pendant longtemps, c'est en effet cette pensée de Pascal qui semblait dominer le débat judiciaire : « *la justice est ce qui est établi et ainsi toutes nos lois établies seront nécessairement tenues pour justes sans être examinées puisqu'elles sont établies ».* Pourtant, face au désastre climatique qui s'annonce, aux inégalités sociales toujours plus prégnantes, à l'enrichissement indécent de quelques-uns liés notamment à une évasion fiscale massive quasi institutionnalisée, à l'effondrement de nos services publics, nos lois peuvent-elles encore longtemps être « *nécessairement tenues pour justes* » ?

Les actions non violentes de militants cherchant à alerter l'opinion sur ces problématiques légitimes, fût-ce en commettant des infractions (occupations de lieux sans autorisation, perturbation de services, dégradations de biens, etc…), peuvent-elles continuer à être considérées comme illégales ? C'est évidemment la question centrale de la légitimité contre la légalité qui se pose ici, et par-delà la réponse que la justice peut y apporter lorsque les procureurs, chargés d'appliquer la politique pénale souhaitée par le pouvoir en place, poursuivent les militants devant les tribunaux avec la volonté de criminaliser leur action. Un concept permet pourtant aux juges de concilier légalité et légitimité, de faire prévaloir une cause juste sans écarter pour autant le principe de l'application de la loi : ce concept, c'est celui de « l'état de nécessité », de plus en plus appliqué ces derniers temps à la « matière politique ».

Nécessité vitale

Les origines du concept « d'état de nécessité » remontent au XIXe siècle. A travers la célèbre « affaire Ménard », du nom de cette mère de famille poursuivie pour le vol d'un pain destiné à nourrir son enfant malade et sous-alimenté, les juges vont d'abord inventer le concept de « contrainte morale ». Considérant que cette mère de famille n'avait pas d'autre choix pour nourrir son enfant que d'avoir recours au vol, le tribunal la relaxera sur ce fondement.

De telles décisions se répéteront par la suite mais ce n'est qu'en 1956 qu'apparaît pour la première fois le concept d'état de nécessité tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le froid très rigoureux que connut la France à la fin de l'année 1955 conduisit des familles à occuper illégalement des locaux vacants, soutenus en cela par plusieurs personnalités, notamment l'abbé Pierre. Poursuivi devant les tribunaux correctionnels, un grand nombre de personnes a bénéficié de relaxes fondées sur la seule constatation de l'état de nécessité dans lequel elles s'étaient trouvées.

Un des premiers jugements fût ainsi rendu par le tribunal correctionnel de Colmar le 27 avril 1956 qui relevait : *« en l'état de ces circonstances de fait, la construction entreprise par le prévenu lui est imposée par la nécessité absolue de loger sa famille de façon décente et salubre ; cet état de nécessité constitue un fait justificatif en raison duquel il ne peut lui être fait grief d'avoir omis de se conformer en l'espèce aux prescriptions de la loi ».* Ce principe sera ensuite consacré par la Cour de cassation dès 1958 et appliqué dans des situations similaires.

Ce n'est cependant qu'à partir de 1994 que l'état de nécessité fera son apparition dans →

→ le code pénal, à l'article 122-7, qui prévoit désormais que *« n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. »*

Nécessité politique…

Il faut ensuite attendre 2001 et une décision de la cour d'appel de Toulouse pour que l'état de nécessité « de nature politique » soit reconnue par la justice. Dans cette affaire, un ressortissant tunisien, connu dans son pays pour son opposition au pouvoir susceptible de provoquer des réactions hostiles de la police lors de son retour, refuse sans violence d'embarquer à bord de l'avion à destination de la Tunisie. La cour d'appel juge qu'en se comportant ainsi, la personne a accompli un acte nécessaire à sa sauvegarde afin d'éviter le danger qui la menaçait. Il est en conséquence relaxé de l'infraction de soustraction à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière. La nécessité retenue vise ainsi à protéger les droits de l'homme au sens de la Convention européenne contre le danger créé par une opposition au pouvoir politique.

Appliqué à l'activisme militant, ce concept d'état de nécessité a depuis connu des fortunes diverses mais semble aujourd'hui retrouver une certaine force à l'aune des enjeux actuels, notamment sur le plan climatique. Ainsi se souvient-on des procès intentés aux militants anti -OGM (dont José Bové, le plus célèbre d'entre eux). Poursuivis devant les tribunaux pour avoir notamment détruit deux parcelles de maïs transgénique appartenant à Monsanto en 2004 et 2005, le tribunal correctionnel d'Orléans, par jugement du 9 décembre 2005 avait retenu « l'état de nécessité », résultant *« de la diffusion incontrôlée de gênes modifiés qui constitue un danger actuel et imminent pour le bien d'autrui, en ce sens qu'il peut être la source d'une* →

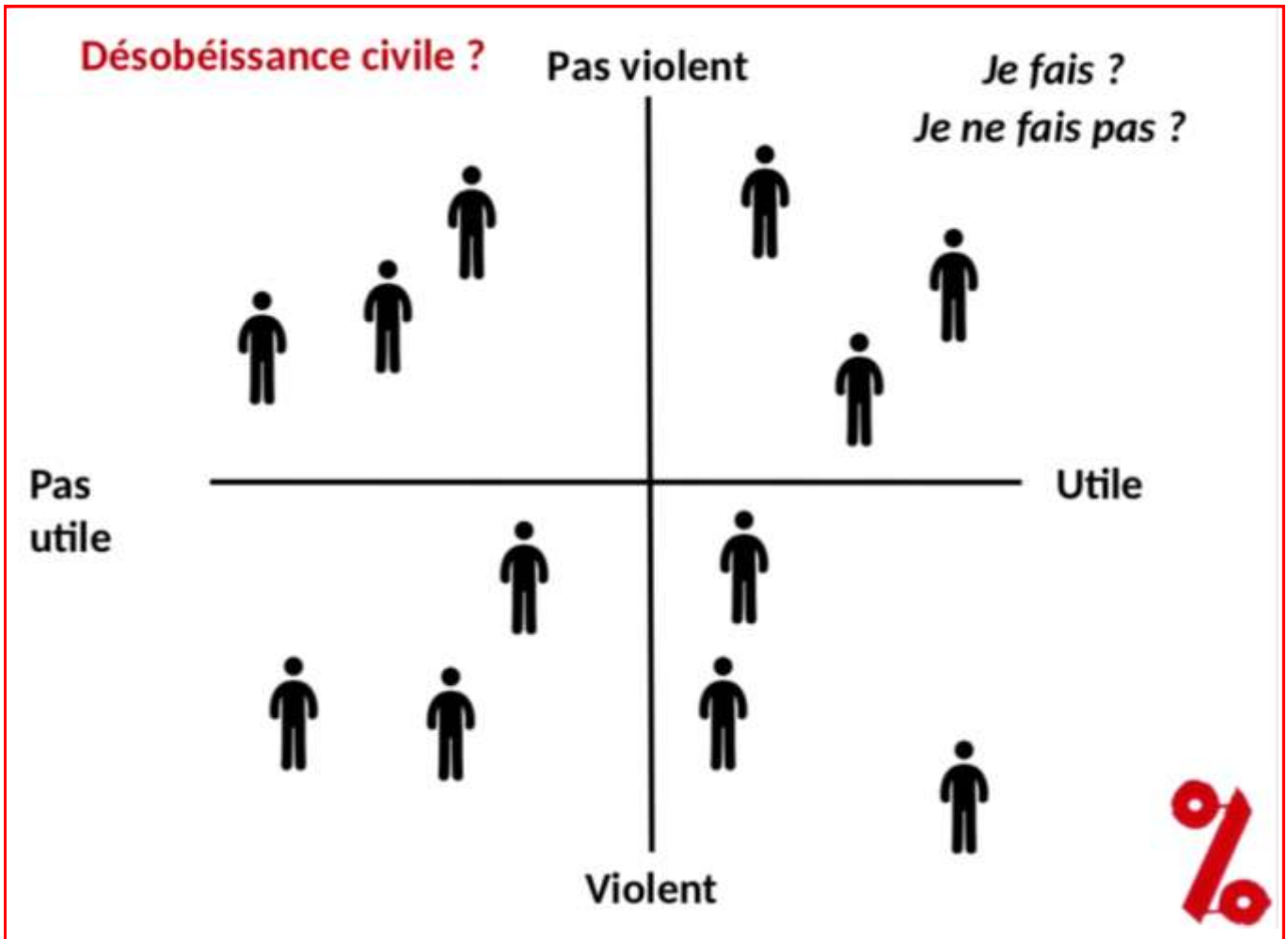

Se déterminer pour une action de désobéissance civile, c'est se positionner sur l'utilité et la violence de cette action (atelier Attac 92, AG de 2019)

→ *contamination et d'une pollution non désirée ».* Malgré un positionnement du tribunal extrêmement courageux, sa décision fût malheureusement infirmée en appel et les faucheurs finalement condamnés à des peines de prison avec sursis.

Il n'empêche, une discussion pouvait enfin avoir lieu devant les tribunaux sur la légitimité d'un combat, et sa prévalence sur des lois votées et appliquées aux services des seuls puissants. Et c'est finalement sous le prisme de l'urgence écologique et de l'inaction des gouvernements que le débat s'est porté, à tel point qu'on peut aujourd'hui parler « d'état de nécessité écologique ».

… prégnante au plan climatique

C'est à l'occasion du procès des « décrocheurs de portraits » d'Emmanuel Macron que s'est posé avec une nouvelle acuité ce concept d'état de nécessité. En 2019, dans plusieurs villes de France, des militants écologistes décrochent des murs des mairies le tableau représentant le président de la République en exercice pour protester contre l'inaction politique du pouvoir en place face aux problématiques climatiques. Si plusieurs tribunaux condamnent les militants, d'autres, comme à Lyon, relaxent ces militants au nom de l'état de nécessité. Au terme d'un jugement particulièrement motivé du 16 septembre 2019, le juge de Lyon retient ainsi que « *face au défaut de respect par l'Etat d'objectifs pouvant être perçus comme minimaux dans un domaine vital, le mode d'expression des citoyens en pays démocratiques ne peut se réduire aux suffrages exprimés lors des échéances électorales mais doit inventer d'autres formes de participation dans le cadre d'un devoir de vigilance critique* ». Cette position très engagée du juge lyonnais reste néanmoins minoritaire et a été infirmée en appel.

Le débat s'est ensuite poursuivi devant la Cour de cassation qui, le 22 septembre 2021, casse l'arrêt d'une autre cour d'appel ayant condamné d'autres *« décrocheurs de portraits »* d'Emmanuel Macron. La Haute cour estime ainsi que la cour d'appel a manqué à son obligation de *« rechercher* (…) *si l'incrimination pénale des comportements poursuivis ne constituait pas* (…) *une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression des prévenus »*. La condamnation est annulée, non sous l'angle de l'état de nécessité, mais au motif de la liberté d'expression. Même si le fondement est différent, la Cour de cassation reconnaît ainsi la légitimité de l'action.

Action légale

C'est dans ce contexte qu'intervient le jugement du tribunal correctionnel de Bobigny du 12 novembre 2021. Dans cette affaire, plusieurs centaines de personnes issues des associations Alternatiba et « Non au T4 » manifestent devant l'aéroport de Roissy, le 3 octobre 2020 au matin, dans le cadre d'une journée nationale d'action pour la réduction du trafic aérien. Une centaine d'entre elles s'introduisent par effraction sur le tarmac et se postent devant un avion au sol, dans une zone parking du premier aéroport européen. Ces militants se retrouvent alors poursuivis par le procureur de la République devant le tribunal correctionnel, essentiellement pour trouble au fonctionnement d'installations aéroportuaires, infraction punie de cinq ans d'emprisonnement, et pour refus de se soumettre aux prélèvements ADN, et alors même que le projet d'extension a été abandonné depuis lors ! Ce procès illustre ainsi parfaitement la volonté croissante du pouvoir en place de criminaliser les actions militantes dénonçant son action, ou, comme en l'espèce, son inaction.

Ce procès se retourne cependant contre ceux qui l'ont initié puisqu'au-delà de la tribune qu'il offre aux militants, le tribunal, dans son jugement rendu le 12 novembre dernier, relaxe les prévenus de la plupart des infractions qui leur sont reprochées. Le Tribunal reconnaît surtout la pleine légitimité de l'action des militants en estimant que leur action a eu pour but « d'alerter » les consciences à propos du réchauffement climatique. Pour le tribunal, « l'état de nécessité climatique » rend non seulement l'action de ces militants parfaitement légitimes, mais également totalement légale[1].

Un concept à généraliser ?

Ces décisions, même si elles doivent être prises avec une certaine prudence car non-majoritaires, attestent incontestablement d'une évolution de la justice dans la perception des actions militantes, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux climatiques et que ces actions ne comportent aucune violence.

Bien sûr, ce concept d'état de nécessité →

→ de nature politique comporte des limites et ne suffira pas à lui seul à faire évoluer les pratiques du pouvoir. En outre, ce concept doit être manié avec précaution, d'autant qu'il peut être utilisé au service d'une idéologie extrêmement réactionnaire. A titre d'exemple, de nombreux commandos anti-interruption volontaire de grossesse (IVG) proches de l'extrême droite, invoquant le danger actuel ou imminent d'atteinte à une vie humaine en devenir, opposent souvent l'état de nécessité quand ils sont poursuivis pour entrave à l'IVG.

Pourtant, devant l'accumulation de lois et règlements toujours plus réactionnaires, devant l'inaction climatique de ce pouvoir sourd aux appels de détresse d'une communauté scientifique unanime, devant la déliquescence de services publics exsangues quand les milliardaires français voient leur fortune augmenter de plus de 170 milliards entre mars 2020 et mars 2021[2], le concept d'état de nécessité à des fins politiques trouve une pertinence que des lois, votées au service de quelques-uns, ont parfois totalement perdue de vue. Si un tel raisonnement peut être jugé subversif en interrogeant le concept même de « légalisme », il éclaire l'absence de temps face à l'urgence climatique, fiscale, sociale.

Enfin, face à la criminalisation croissante du mouvement social[3], face à la volonté des militants d'alerter l'opinion sur des sujets peu ou pas traités par des médias aux mains d'une ploutocratie parfaitement homogène, plus prompts à protéger les intérêts d'une classe dominante qu'à informer le peuple, ce concept « d'état de nécessité » doit pouvoir être opposé dans toutes les défenses des militants devant les tribunaux. Car non, ces lois au nom desquelles ces militants sont poursuivis ne sont pas « *nécessairement justes* » comme le disait Pascal. A l'inverse, c'est Montesquieu qu'il convient de citer pour en finir avec cette approche : « *Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste* »[4].

[1] Le procureur de la République et ADP ont cependant tous deux fait appel de ce jugement ; la cour d'appel rejugera donc cette affaire.

[2] Note avril 2021 Attac – Oxfam *L'indécent enrichissement des milliardaires français pendant la pandémie*

[3] Voir sur ce point le très bel ouvrage de la sociologue Vanessa Codaccioni, *Répression L'Etat face aux contestations politiques*, éditions Textuel 2019

[4] Charles de Montesquieu (1689-1755), *Cahiers* (posthume)

Stéphane Levildier

Les opposants à Europacity ont occupé les terres de Gonnesse pour dénoncer ce grand projet inutile

CNR : un programme toujours pertinent et précieux

Dans notre époque, marquée par une mondialisation dominée par la finance et une marchandisation tentaculaire de beaucoup de secteurs d'activités au détriment des peuples et de la nature, il est salutaire de rappeler qu'une volonté politique et un rassemblement des forces vives peuvent aboutir à changer le cours des choses.

L'épopée du CNR (adopté en mars 1944) est le symbole fort d'un grand renouveau démocratique, social et économique. Il est extraordinaire qu'un tel programme ait pu être élaboré dans un pays encore en guerre, dans les terribles conditions de fonctionnement et de lutte de la Résistance en France, malgré la grande diversité des responsables des réseaux de résistance. Cette création a une portée historique par les lois qui ont, dans sa continuité, transformé notre pays et le sort de notre peuple : Sécurité sociale, retraites par répartition, liberté de la presse, réforme du droit du travail, nationalisation de certains groupes économiques et de production industrielle, énergétique.

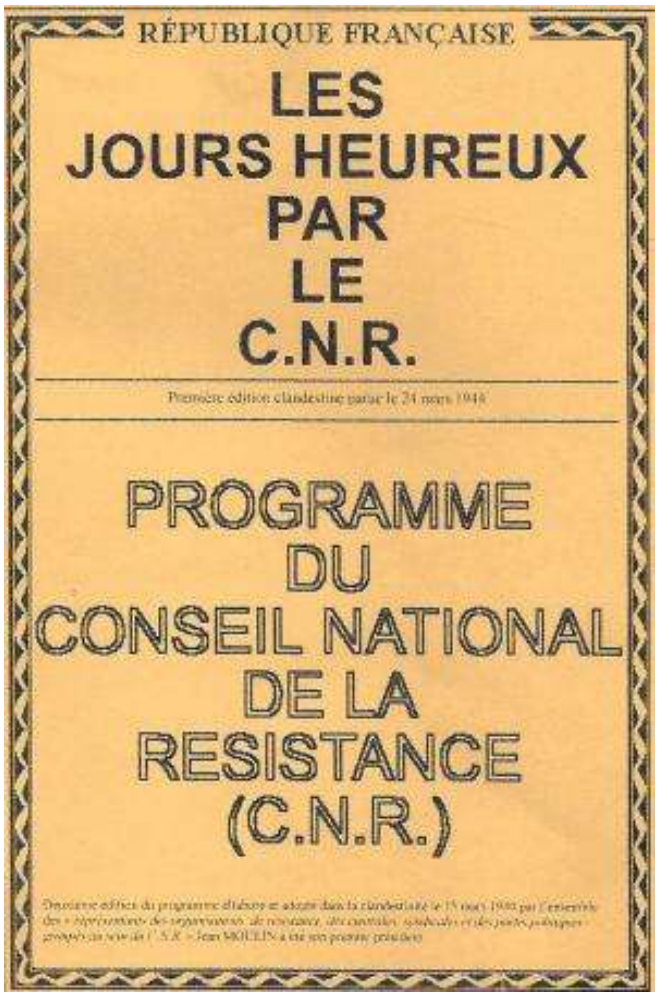
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES JOURS HEUREUX PAR LE C.N.R.

Première édition clandestine parue le 24 mars 1944

PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE (C.N.R.)

L'exemple reste toujours valable !

Attac et le CNR

ATTAC, association d'éducation populaire tournée vers l'action citoyenne, se bat contre l'hégémonie des puissances du capital et des multinationales ainsi que contre les destructions des équilibres écologiques. A plusieurs reprises, elle a fort justement participé aux commémorations de cet évènement, source du modèle social français, et dénonce sans relâche les attaques répétées et continues contre le pacte républicain issu du CNR.

Ainsi, à l'occasion du 60e anniversaire du programme du CNR en mars 2004, Attac avait-elle lancé l'appel suivant (extraits) :

« *Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle.*

Soixante ans plus tard, le nazisme est vaincu, grâce au sacrifice de nos frères et sœurs de la Résistance et des nations unies contre la barbarie fasciste. Mais cette menace n'a pas totalement disparu et notre colère contre l'injustice est toujours intacte. Nous appelons en conscience, à célébrer l'actualité de la Résistance, non pas au profit de causes partisanes ou instrumentalisées par un quelconque enjeu de pouvoir, mais pour proposer aux générations qui nous succéderont d'accomplir trois gestes humanistes et profondément politiques au sens vrai du terme, pour que la flamme de la Résistance ne s'éteigne jamais :

- marquer ensemble l'anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance adopté dans la clandestinité le 15 mars 1944 pour la Sécurité sociale et les retraites généralisées, le contrôle des "féodalités économiques", le droit à l'éducation et à la culture pour tous, la presse délivrée de l'argent et de la corruption, les lois sociales ouvrières et agricoles, etc. Comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales, alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? →

→ *Les responsables politiques économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature internationale des marchés financiers qui menace la paix et la démocratie.*

- les mouvements, partis, associations, institutions et syndicats héritiers de la Résistance [doivent] dépasser les enjeux sectoriels, et se consacrer en priorité aux causes politiques des injustices et des désordres sociaux, et non plus seulement à leurs conséquences, définir ensemble un nouveau ''Programme de Résistance'' pour notre siècle, sachant que le fascisme se nourrit toujours du racisme, de l'intolérance et de la guerre, qui eux-mêmes se nourrissent des injustices sociales.

- enfin les enfants, les jeunes, les parents, les anciens et les grands-parents, les éducateurs, les autorités publiques, [sont appelé·es] à une véritable insurrection non-violente contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation marchande, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous.

Nous n'acceptons pas que les principaux médias soient désormais contrôlés par des intérêts privés, contrairement au programme du Conseil national de la Résistance et aux ordonnances sur la presse de 1945.

Plus que jamais, à ceux et celles qui feront le siècle qui commence, nous voulons dire avec notre affection : Créer, c'est résister. Résister, c'est créer. »

Plaque du 48 rue du Four (Paris 6e)

Décider collectivement

En octobre 2019, dans le cadre de ses publications, Attac a publié une tribune de Gérard Gourguechon, membre du Conseil scientifique (fiscalité, mondialisation financière, paradis fiscaux), militant altermondialiste et syndicaliste. Son texte, *Financement de la Sécurité sociale et lutte de classe*, paru dans *Les possibles*, n° 21, reprend le postulat de base fondamental de la Sécurité sociale : en matière de solidarité, chacun contribue en fonction de ses moyens, pour qu'ensuite, chacun reçoive en fonction de ses besoins.

Voici un extrait du chapitre « Imaginer un autre monde possible » qui contient de nombreuses réflexions et propositions :

« Quand nous examinons les politiques menées dans la plupart des pays depuis une trentaine d'années, nous y trouvons une tendance dominante : il s'agit de libérer les détenteurs de capitaux de toute obligation, de toute contrainte, de toute norme, de toute réglementation qui pourraient limiter leurs possibilités d'agir et de faire des profits. […] Il s'agit de casser le compromis de 1945.

[…] Et nous, en face, trop souvent, nous ne savons, au mieux, qu'essayer de réagir aux attaques. Nous courons de tous les côtés, passons d'une lutte à une autre, essayons de coller au calendrier des réformes, et des attaques des autres. […]. Dans la réforme des retraites en cours, nous semblons défendre un existant qui est loin d'être un idéal, qui n'a rien d'universaliste, d'égalitaire, de solidaire. Et c'est le gouvernement qui tient le discours sur l'universalité ! […] Nous avons probablement à imaginer une autre Sécurité sociale couvrant, comme le programmait l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 4 octobre 1945, '' l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des insécurités''. Ceci serait financé par l'ensemble des revenus des personnes, de façon nécessairement progressive ; il s'agirait de cotisations et non d'impôts, et c'est directement la population qui participerait à la définition des besoins et des demandes et déciderait des prestations. Il nous faut montrer qu'une autre Sécurité sociale est possible […] dans le cadre d'une autre société. »

Dans le droit fil des « jours heureux » du CNR, nous devons élaborer collectivement une refonte de ce valeureux outil de protection globale !

Jean Quèbre ◻

Le temps qu'on nous vole ou la vitesse comme illusion

Il semble paradoxal que la vitesse puisse nous voler le temps ; mais, depuis 1980, Jean Robert a prévu comment la culture de la vitesse favorise une minorité au détriment de la majorité.

Jean Robert, né en 1937, mort à Cuernavaca au Mexique il y a un an, est un architecte, philosophe et historien suisse-mexicain, spécialiste de l'impact social des transports. Il a vécu à Cuernavaca dans les années 70 et a été professeur à l'université de l'État du Morelos. Ami d'Ivan Illich avec qui il a partagé une vie intellectuelle et co-rédigé plusieurs articles, il s'est particulièrement intéressé à l'analyse des phénomènes culturo-spatiaux en relation avec les transports. Cette partie de ses travaux a été développée dans son livre *Le temps qu'on nous vole* en 1980. Il a également travaillé sur les questions de développement capitaliste, notamment dans un ouvrage écrit en collaboration avec Jean-Pierre Dupuy en 1976, *La trahison de l'opulence*. Plus récemment, son intérêt pour l'urbanisme s'est renouvelé comme on peut le lire dans son article *Le retour de Caïn, réflexions sur les origines et la mort des villes* (2005), influencé par Jane Jacobs.

Addiction à l'énergie

Dans *Le temps qu'on nous vole : contre la société de chronophage* (paru au Seuil en 1980), Robert fournit plusieurs exemples pour expliquer que la vitesse des privilégiés ne peut pas exister sans voler le temps aux autres. Nous, les « consommateurs des distances », donnons notre temps gratuitement quand nous nous déplaçons sur des distances importantes pour travailler ou faire des courses. Les autoroutes, si elles favorisent la vitesse des uns, coupent les chemins locaux et obligent les piétons à doubler leurs distances à pied. Toutes les routes dont la vitesse moyenne est supérieure à 20 km/h freinent la circulation dans tous les autres chemins.

Quand les ingénieurs de la mobilité construisent des routes, ils créent des besoins de consommation de distances plus longues, parce que ce sont les capacités de circulation qui produisent les besoins d'augmenter le nombre d'artères. Cette idéologie d'urbanisme déforme notre espace-temps social, produisant la perte de notre mobilité autonome et augmentant la « production » de pollution, CO et CO2. Il s'agit de l'addiction obligatoire à l'énergie dont l'effet social est nocif même si on découvre une énergie « propre ».

15 km / heure

Précurseur de la décroissance, Robert ne cherche pas le retour à « l'âge de la bougie », mais cherche à établir un équilibre entre l'énergie non-métabolique et l'énergie autonome / métabolique / vernaculaire, de l'être humain à pied. Or dès lors que les transports avancent à une vitesse supérieure à 15 km par heure, les plus véloces vont voler le temps aux moins véloces. La perte de notre pouvoir de marcher à pied ou de pédaler à vélo contient en outre des menaces contre notre santé. L'auteur montre comment les mouvements populaires à Amsterdam et à Copenhague dans les années 1960 et 1970 ont déclenché des changements dont les résultats sont des villes plus équitables et proposant davantage d'égalité entre les êtres humains, causant moins de dégâts écologiques et améliorant la santé publique.

Ironiquement, les objectifs des urbanistes d'augmenter la vitesse des déplacements ont échoué. La vitesse réelle et objective des transports ne dépasse pas les 15 km / h. atteints avec la bicyclette, et cela à cause notamment des embouteillages et de leurs effets collatéraux : heures de travail effectuées pour pouvoir payer les dépenses de la bagnole, dégâts sur notre santé à cause de la pollution, dangers inévitables des accidents.

Accumulation capitalistique

Les villes de Paris et de Mexico sont les plus citées dans les méditations philosophiques et techniques de Jean Robert. Les réformes de mobilité actuellement envisagées à Paris et dans quelques autres grandes villes obéissent à ses idées qui lui viennent, en partie de sa collaboration avec Ivan Illich, mais aussi de ses lectures de Marx sur l'accumulation capitaliste.

L'accumulation capitaliste dépend de l'absorption des heures non-payées de nos déplacements : c'est le temps que l'on nous vole. Les transports, surtout la voiture, permettent d'étendre nos déplacements obligatoires, et cette extension va avec la gentrification des quartiers chics piétonniers. Les habitants initiaux en sont expulsés, obligés de vivre loin des lieux où ils →

→ travaillent. Les voitures privées deviennent ainsi les béquilles du travailleur obligé de parcourir des distances trop longues pour pouvoir utiliser son énergie métabolique à pied ou à vélo.

Enfin, l'accroissement des distances entre la maison, le travail ou les loisirs crée des non-lieux, des déserts urbains et périurbains qui ne fonctionnent pas à la taille humaine.

Ce contexte chronophage, c'est le mangeur de notre temps !

Mark Cramer ◻

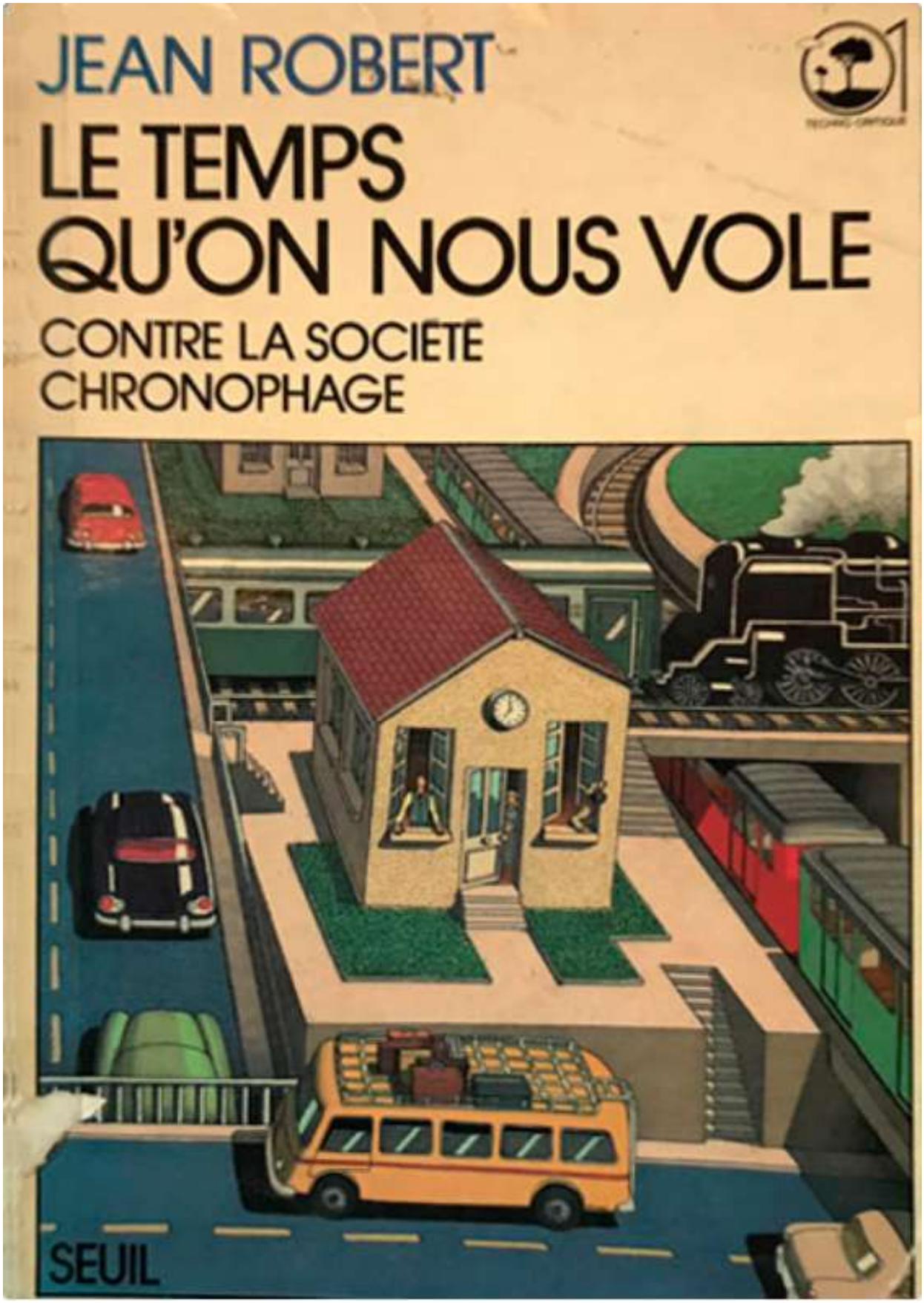

Le commerce équitable, une alternative d'espoir

Le commerce équitable, comme forme novatrice d'échanges humanistes, est, bien sûr, très proche du secteur altermondialiste. Les deux partagent le même objectif, celui de placer l'humain et le respect de la nature au premier rang des priorités. Ainsi Attac et Artisans du Monde (un des précurseurs du commerce équitable en France) se sont-ils retrouvés dans la vaste mobilisation Alternatiba en 2018, un tour cycliste de 5 800 km rassemblant des militant·es de dizaines d'associations et organisations pour sensibiliser l'opinion sur l'urgence de changer le modèle socio-économique dominant (et non de changer le climat !) et pour aller vers « *un futur plus joyeux* ». Le panorama environnemental et social, actuellement très chaotique dans le monde confirme ce besoin d'alternatives.

Partenariat commercial

Le début de ce concept vertueux remonte aux années 1940 aux USA. Le commerce équitable est un partenariat d'échanges fondé sur une juste rémunération des personnes qui produisent, le respect des droits humains et la sauvegarde de l'environnement. Aujourd'hui, notamment grâce à la loi du 31 juillet 2014, le commerce équitable n'est plus limité aux relations Nord-Sud, mais s'applique également aux échanges locaux (y compris Nord-Nord). L'organisation internationale Oxfam a été une des premières à développer ces partenariats en Europe, dans les années 1960. L'association Artisans du Monde (AdM), créée en 1974, a été une des pionnières en France pour cet engagement lié à ces formules toujours valables : « du commerce, pas de l'aide » ; « changeons nos échanges » ; « changeons le système, pas le climat » !

Lame de fond

Le commerce équitable est une alternative au commerce mondialisé dont le modèle économique est dominé par le libéralisme financier et quelques entreprises multinationales. Comme d'autres opérateurs, AdM note une nette progression en France : « en 2017, pour la 1re fois, le marché global du commerce équitable dépasse le milliard d'euros (60 % pour les échanges Nord-Sud, 40 % pour le commerce origine France). Ce type d'échanges couvre un éventail assez large : produits phares (chocolat, café, thé, banane, etc.), épicerie fine, artisanats, objets, vêtements. Il n'a pas été affecté par l'apparition du Covid-19. Christophe Eberhart, agronome et fondateur de la coopérative (Scop) Ethiquable, déclare à l'Humanité-Dimanche du 28 mai 2020 : « *On sent une lame de fond : le choix de cette forme de consommation est plus installé. La période va contribuer à affermir le bio, l'équitable et le circuit court* ». Le magazine présente également une étude d'Opinion Way réalisée pour Max Havelaar France, un des géants de cette branche commerciale : pour 69 % des Français, la crise du coronavirus nécessite d'aller vers des achats plus « responsables » (régionaux, bio, équitables, emballages limités), et 80 % disent qu'ils le feront après la crise.

L'opérateur majeur est Fairtrade Max Havelaar, créé en 1988 ; il représente environ un tiers des produits vendus relevant du commerce équitable. Il co-existe avec d'autres structures plus ou moins importantes dont certaines sont regroupées au sein de Commerce Equitable France (CEF), collectif de concertation et de représentation des acteurs français fondé en →

→ 1997 et constitué en association loi 1901. Parmi elles, notamment des entreprises telles que Alter eco, Biolait, Bio Loire Océan, Café Michel, Terra Etica, Ethiquable, Gaïa, Kaoka, Karethic, Malongo, Solidar'Monde (partenaire importateur/distributeur de Artisans du Monde), etc. et des labels internationaux, tels que Fairtraide/Max, WFTO (World Fair Trade Organization), Tourisme équitable, Equitable et Bio/Biopartenaire, Fair for life, Ecocert, - ou franco-français, Agri éthique france et Bio équitable. Deux réseaux – Altermundi, Biocoop – distribuent les produits de commerce équitable en France. En outre, les consommateur·trices sont regroupé·es au sein d'associations et de mouvements citoyens, tels qu'Artisans du Monde, Consomacteurs, Fair(e) un monde équitable, La ligue de l'enseignement. Enfin le secteur compte des organisations de solidarité internationales (AVSF Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Aspal et Echoppe par exemple) ainsi que des acteurs de la Recherche (Campus St Félix-la-Salle et CDTM notamment).

Charte internationale

À l'occasion du 3e anniversaire de l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030, plus de 250 organisations à travers le monde dont CEF, Max Havelaar France, AdM, et FAIR[e] un monde équitable, ont affirmé, en 2018, par le truchement d'une Charte internationale une vision commune pour une transformation du modèle de commerce mondial et le développement de l'équité. Comme tous les opérateurs de ce secteur, conscients des risques de dérapages, dévoiements et autres abus, CEF souligne la nécessité de mettre en œuvre les principes de la charte et de « *rendre des comptes sur leurs pratiques équitables* » par « *une approche volontaire, responsable et transparente* ». Alors que le commerce, « *activité d'échange de biens et de services entre des personnes* » est « *indispensable à toute société* », CEF constate que la « *mondialisation distancie les relations entre les hommes, et renforce les objectifs à court terme de type spéculatif. Force est de constater que les rapports dominants/ dominés se banalisent dans les échanges commerciaux, qui restent majoritairement inéquitables, non durables et qui vont jusqu'à empêcher toute garantie de survie pour les plus*

faibles. »

Valeurs du commerce équitable

- Equité et solidarité dans les rapports commerciaux. Juste rémunération des acteurs économiques, mise à disposition d'un préfinancement, si nécessaire, fixation de délais de production adaptés aux besoins et capacités de chacun, partenariat en priorité avec les producteurs parmi les plus défavorisés, et à long terme pour assurer l'avenir des producteurs.
- Autonomie des producteurs. Non-exclusivité des partenariats commerciaux, diversification des débouchés et maintien d'une agriculture vivrière et paysanne, pour préserver leur souveraineté alimentaire, activité pérenne, rentable, avec une valeur ajoutée au Sud et renforcement des organisations de producteurs et d'artisans dans leurs territoires.
- Dignité des acteurs. Application des législations nationales et des normes internationales du travail plus favorables, au Nord comme au Sud, organisation participative pour respecter la liberté d'expression et l'avis de chacun, lutte contre les discriminations, refus du travail forcé et élimination du travail des enfants, valorisation des cultures et savoir-faire locaux.
- Respect de l'environnement. Réduction des impacts négatifs environnementaux et sanitaires, tout au long de la filière, développement de l'agriculture biologique et réduction de →

→ l'empreinte écologique en matière de transport, logistique, emballages et consommation d'énergie, préservation de la biodiversité et, au besoin, contribution à sa restauration, énergies renouvelables.

- Transparence. Information réciproque avec les partenaires du Sud sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges tout au long de la filière, information des consommateurs en vue d'achats « fondés et responsables », garantie de la traçabilité des filières, circuits les plus directs entre producteurs et consommateurs, contrôle du respect des principes de commerce équitable, à chaque étape du processus.

- Evolution du commerce international. Information des citoyens sur les mécanismes du commerce international, ses dysfonctionnements et ses incohérences, sensibilisation aux enjeux du commerce équitable (amélioration de la qualité sociale et environnementale des produits et services), promotion d'une consommation responsable et d'un changement de mode de consommation par une prise de conscience individuelle et collective, participation au plaidoyer en menant ou soutenant des campagnes d'informations en faveur de règles et de pratiques plus justes dans le commerce international.

Avoir raison malgré le Covid

Dans cette période où l'épidémie de Covid chamboule l'économie, le modèle du commerce équitable présente des atouts concrets. Ce commerce s'appuyant sur un prix juste et rémunérateur pour les producteurs du Sud comme du Nord est un puissant contre-modèle aux traités commerciaux internationaux.

Blaise Desbordes, directeur général de Max Havelaar France, indique au magazine Humanité dimanche du 28 mai 2020 : « *Côté agriculteurs des pays en voie de développement, les règles du commerce équitable ont joué leur rôle d'amortisseurs. Notre premier outil de prix fixe et pluriannuel continue de jouer le rôle de barrière contre la pauvreté, alors que les cours du café et du cacao, par exemple, sont au plus bas depuis plusieurs années. Notre deuxième outil, la prime de développement versée aux coopératives, a permis de faire face aux urgences : achats de produits sanitaires, kits de survie alimentaire en cas de chute de la commercialisation* ».

Même constatation pour Christophe Eberhart avec Ethiquable, en contrat avec 49 coopératives : « *En Amérique latine, si l'Equateur a été très touché, comme le Pérou, les producteurs tiennent et on espère que les consommateurs d'ici vont continuer à acheter leurs chocolats et café [...] En achetant autour de 4 000 euros la tonne de cacao, contre 2 200 pour le cours actuel, on démontre que nos mécanismes fonctionnent. Nous ne sommes pas dans l'utopie. Nous sommes une alternative à cette mondialisation qui fixe le cours du cacao à la Bourse de Chicago* ».

Le commerce équitable fait ses preuves aussi dans la sphère Nord. Complétant les précédents propos, Ludovic Brindejonc, président d'Agri-Ethique France qui certifie plus de 200 produits « CE France », observe : « *On s'en sort plutôt bien. Les engagements de 3 à 8 ans qui lient tous les acteurs des filières labellisées font que notre* →

→ *modèle est très résilient. La crise du Covid-19 le renforce […] Certains, qui se pensaient préservés des variations économiques, se sentent fragilisés par les ruptures des chaînes mondialisées et veulent revenir à plus de proximité* ».

De son côté, Marc Dufumier, agronome, professeur émérite à l'AgroParis Tech, expert auprès de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), donne un avis positif sur la réalité du commerce équitable avec les producteurs français : « *C'est une autre corde à leur arc, en plus des circuits courts et des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), pour conserver le lien avec les consommateurs et écouler leurs productions. J'ose espérer que ces formules leur permettront de se départir de leur dépendance à la grande distribution et aux grandes coopératives […] La crise nous conforte dans nos modèles. Nous pesons encore peu. Et il nous faut résoudre un autre problème : donner accès à nos produits aux plus pauvres […] Il est possible de mettre en place des filières solides d'alimentation créant de la valeur ajoutée. Cela change tout pour les bénéficiaires directs qui y trouvent une alimentation de qualité, pour les gens du village pour lesquels nos pratiques n'altèrent pas leur environnement et améliorent leurs conditions de vie. […] Cela montre que d'autres modèles sont possibles que ceux déployés à l'OMC ou dans les accords internationaux qui ont pour conséquence de déstructurer les paysanneries. Des accords qui, de surcroît, contraignent les petits producteurs à migrer vers les grands centres urbains. Il s'agit d'ériger des conditions favorables à ce que chacun puisse vivre dignement dans son pays […] La régulation des prix, ce n'est pas du protectionnisme*. »

La fiscalité pour plus de vertu

Dans l'article mentionné *supra*, Julie Stoll, déléguée générale de Commerce Equitable France, insiste judicieusement sur plusieurs points : « *L'accessibilité de nos produits à toute la population est cruciale. Il faut revoir les taux de TVA à l'aune des services écologiques, sociaux et économiques rendus. Il n'est pas normal qu'une entreprise qui paye une prime à des producteurs dont les pratiques ne déforestent pas, sont sans pesticides, qui participent au développement économique et social de leur village, se retrouve avec un même taux de TVA qu'une entreprise qui s'en fiche et ne participe en rien au bien commun !* »

La mobilisation générale pour cette alternative commerciale doit donc être poursuivie ! Comme le dit Estelle Dubreuil, coordonnatrice générale de Fair(e), réseau d'associations de « consomm'acteurs » dans le même article : « *Reste […] à transformer cette sensibilisation en actes qui concrétisent ce souci des producteurs et de leur juste rémunération* ».

Jean-Louis Michniak

Les infographies illustrant cet article ont été réalisées par CEF et proviennent de son site internet.

Le conseil d'administration d'Attac 92
élu pour trois ans lors de l'AG du 27 février 2021

Nathalie Levray
(Clamart)
Présidente

Thérèse Villame
(Clamart)
Secrétaire

Bruno Sébilet
(Rueil)
Trésorier

Jean-Louis Michniak
(Colombes)
Angle d'Attac

Ferroudja Boudjemai
(Nanterre)

Jean Quèbre
(Clichy)

Philippe Duchatel
(Malakoff)

Organisation d'Attac 92

Siège social : chez Nathalie Levray, 20 rue des Groux 92140 Clamart - attac92@attac.org

- Présidente d'Attac 92 : **Nathalie Levray** - president.attac92@attac.org
- Secrétaire : **Thérèse Villame** - secretaire.attac92@attac.org
- Trésorier : **Bruno Sébilet** - tresorier.attac92@attac.org
- Webmaster **: Éric Colas** - web.attac92@attac.org

Site internet : http://www.local.attac.org/attac92

- Flux rss : http://local.attac.org/attac92/spip.php?page=backend
- Agenda : https://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique175
- Facebook : https://fr-fr.facebook.com/Attac-92-2236534953038189/
- Twitter : https://twitter.com/92attac

***S'informer & Agir*, le Mag d'Attac 92 trimestriel :**

- Les archives sont consultables ici : https://local.attac.org/attac92/

***Angle d'ATTAC 92*, le bulletin d'ATTAC 92 mensuel** :

- Les archives des numéros 6 à 35 sont consultables ici : http://local.attac.org/ttac92/spip.php?rubrique178
- Les archives des numéros 36 à 80 sont regroupés dans la rubrique : http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique111
- Les archives des numéros 106 et suivants sont consultables ici : https://local.attac.org/attac92/

Joindre les groupes de proximité :

Groupe Clichy - Asnières et alentours :

Pierre au 0675 750 566 ou Guy au 0618 111 120
Ou joindre le groupe : attac92gp2@yahoo.fr

Groupe Mont-Valérien - Rueil - Nanterre et alentours :

Bruno au 0682 883 973
Ferroudja au 0685 941 711 ou joindre le groupe : Attac92montvalérien@attac.org

Groupe Clamart - Meudon et alentours :

Se renseigner : https://local.attac.org/attac92clamart/
ou joindre le groupe : Attac92clamartetenvirons@attac.org

Groupe Cables - Chatenay - Antony et alentours :

Florence au attac.cables92@gmail.com
Daniel au 0146 544 808 ou co2monamour@yahoo.ca

attac 92

Adhésion en ligne sur notre site sécurisé : www.france.attac.org

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

Bulletin d'adhésion 2022

NOM (en capitales) : . . . . . PRENOM : . . . . . Homme / Femme (rayer la mention inutile)
Date de naissance : . . . . . Profession : . . . .
Adresse : . . . . . Code postal : . . . . . .Ville : . . . . Pays : . . . .
Téléphone fixe : . . . . . Mobile : . . . . . Mél : . . . . . @ . . . . . .

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2019 la somme de (comportant l'abonnement de 10 € à *Lignes d'Attac*). *Cochez le montant choisi, en fonction de votre revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :*

Tranches de revenu mensuel			
	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35€
	de 1 200 à 1 600 € : 48€	de 1 600 à 2 300 € : 65 €	de 2 300 à 3 000 € : 84 €
	de 3 000 à 4 000 € : 120 €	au-delà de 4 000 € : 160 €	

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de . . . . . .
J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :
- par chèque bancaire ou postal joint
- par carte bancaire n° : . . . . . 3 derniers chiffres : . . . date d'expiration : . . / . . signature : . . . . . .

A adresser par courrier à : Attac France, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris . Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60

***Citoyen du Monde à Montrouge* :**

- Les articles des récents des numéros à partir du numéro 90 dans la rubrique : http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique152
- Les archives de 1 à 89 sont regroupées ici : https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2181
- Et de nombreuses notes de lecture à lire sur le site : https://local.attac.org/attac92/spip.php